



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 4040117

N/REF : 8/11/2023 15H59 C:002640 I:03301
V/REF : D64039
V/Email reçu le Mercredi 08/11/2023 à 15H59

SELON DEVIS N° 3060004

V/REF.IMM. ALH-109
IMMEUBLE : LYON 23 TERME
23, RUE TERME
69001 LYON

**ALLIADE HABITAT
SERVICE SINISTRES
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07**

Dardilly, le 25 Avril 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLÉE 23 - LOGT EX BOUDRA - 1ER ETAGE - LOCATAIRE DU LOCAL T 0659132069
MR UYSAL SUKRU

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 3060004 du 13/06/2023 d un montant de
Donneur d'ordre : Mme I. PAILLER

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux d'électricité des communs

TRAVAUX DU 29/01 AU 22/04/24 SUITE A VOTRE ACCORD SUR LE DEVIS 3060004,
SOIT LA REALISATION DE LA REFECTION COMPLETE DES INSTALLATIONS
ÉLECTRIQUES DU LOGEMENT EN RESPECT DES NORMES NF C 15-100
ET DANS LES REGLES DE L'ART. L'ENSEMBLE DU MATÉRIEL SERA DE MARQUE
LEGRAND, LA DISTRIBUTION DES CÂBLES SE FERA SOUS GOULOTTE PVC BLANCHE
PLANET ET WATTOHM ET OU PAR ENCASTREMENT DES LIGNES DANS LES CLOISONS
PLACOSTYL.

OBSERVATIONS :

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	I/ Creation alimentation chantier	585,93	585,93
1,00	II/ Refection installation electrique	925,34	925,34
1,00	III/ Tableaux electriques CFO CFA	958,22	958,22
1,00	IV/ Cables et conduits	2078,86	2078,86
1,00	Deplacement / prise en charge vehicule	34,91	34,91

12 chemin des Gorges – 69570 DARDILLY

SAS au capital de 30 000 €

RCS. LYON 419 990 171 – TVA intracommunautaire FR 83419990171

Tél : 04 78 20 96 35 - Fax : 04 78 20 03 45

Attention ! Nouveau RIB : IBAN : FR76 3000 3035 7100 0200 1884 958 - B.I.C : SOGEFRPP



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 4040117

TOTAL H.T.	4583,26
T.V.A. a 10,00%	458,32
TOTAL T.T.C.En EURO	5041,58

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

8/11/23 1559.

SERVICE SINISTRES
173 Avenue Jean Jaurès

69007 LYON

Emetteur : MME Isabelle PAILLER

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

Prestation Parties Privatives

Travaux : HP 109 - INC 139/13 - devis 3060004, à réaliser entre le 8/11/2023 et le 15/01/2024

Votre contact : COTTON Fabien (0660300354)

LYON 23 TERME (ALH 109 1 23)
23 RUE TERME
69001 LYON 1ER ARRONDISSEMENT
Logement n°021905 , porte n°0001, 1er étage, Type 2

Logt Vacant Anc Occupant : MME BOUDRA ZIDOUA
SUCCESSION (CA : 031148/11)

	H.T. (€)	Quantité	Montant HT(€)	Taux TVA
ELF - .Electricite	4583,26	1,00	4583,26	10,00 %
suite sinistre incendie, accord sur votre devis n° 3060004 : création alimentation chantier, réfection installation électrique, tableaux électriques courant fort et faible, câbles et conduits ALH / 109 LYON 23 TERME - 23 RUE TERME 69001 LYON 1ER ARRONDISSEMENT				

Virement CE
30 jours réception fact. (*)
(*) Sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT (10,00)	4583,26 €
Total TVA 10,00 %	458,33 €
Total HT	4583,26 €
Total TTC	5041,59 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07



Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail.

Il s'engage également à :

- ☞ Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- ☞ Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- ☞ Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- ☞ Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- ☞ Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- ☞ Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- ☞ Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- ☞ Respecter les interdictions de fumer
- ☞ Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- ☞ Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR

Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés.
En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer i Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut, l'ordonnateur de la commande.